



Remboursement anticipé total crédit immobilier

Par **pills**, le **22/06/2016** à **11:25**

Bonjour, je souhaite faire le remboursement anticipé total de mon prêt immobilier le 7 juillet prochain jour de l'échéance. J'ai envoyé pour cela un courrier en recommandé avec AR un mois avant la prochaine échéance (tombant donc au 7 juillet prochain). J'ai par ailleurs fait la demande à ma banque dans ce courrier de m'indiquer clairement les frais totaux de cet acte par écrit afin que je fournisse mon compte en conséquence et être sur qu'aucun frais intercalaire ne sera décompté. Ma banque ne m'a pas répondu et j'ai appris hier en appelant pour en savoir plus que ma demande a bien été prise en compte et envoyée au service des prêts. Est-ce normal de ne pas avoir reçu de confirmation de leur part ? De plus, il refuse de me faire un écrit du montant total qui sera débité. Est-ce aussi normal ? Au niveau de l'assurance du prêt j'avais souscrit à l'assurance de ma banque et on me dit que la résiliation se fera automatiquement. Est-ce exacte ? Enfin, on ne m'indique pas le montant exact du remboursement de la caution (garantie crédit) : on me dit que ce sera entre 50 à 70 % du montant... Comment se fait-il qu'on ne peut pas me dire plus précisément quel somme me sera remboursée ? Je vous remercie pour votre attention à mon message et pour votre aide à venir...